

*“Et vivre, c’est ne pas se résigner” (Albert Camus)*

Caen, le 7 novembre 2014

## **Liminaire : CAPL Liste d'aptitude de B en A du 7 novembre 2014 :**

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour pour la CAP locale de liste d'aptitude pour le passage de B en A pour 2015.

En préambule, **les représentants FO-DGFIP** vous informent que **le Syndicat FO-DGFIP** a saisi le Directeur Général des Finances Publiques et déposé un préavis de grève pour le jeudi 13 novembre pour répondre au mécontentement des agents du Domaine qui considèrent que le régime indemnitaire fusionné fait perdurer de nombreuses injustices,.

En effet, de report en report, l'Administration élude par tous les moyens les discussions concernant les légitimes revendications des Inspecteurs Evalueurs du Domaine s'agissant de la prime de Direction.

Après avoir proposé lors du Groupe de Travail « Mutations » une fiche spécifique visant à donner une affectation tout aussi spécifique aux évaluateurs du Domaine dans l'unique but de ne pas avoir à leur verser la prime de direction, l'Administration suite aux interventions **FO** en a reporté la discussion à un GT concernant le régime indemnitaire, puis au GT Domaine prévu le lundi 20 octobre.

Le mépris affiché par la Direction Générale à l'encontre de ces personnels est inacceptable. Il affecte particulièrement les évaluateurs du Calvados qui vivent très mal cette injustice

**FO-DGFIP** persistera à exiger la satisfaction de la légitime revendication des Inspecteurs Evalueurs du Domaine.

**5 SCRUTINS**  
EN CAPL,  
AU CTL,  
EN CAPN,  
AUX CCP,  
AU CTM

LE 4 DÉCEMBRE  
**PRIORITÉ  
AUX AGENTS**

**VOTRE VOIX  
PEUT TOUT  
CHANGER**

**5 SCRUTINS**  
EN CAPL,  
AU CTL,  
EN CAPN,  
AUX CCP,  
AU CTM

**Les représentants FO-DGFIP** souhaitent également rappeler leurs revendications adoptées lors de leur dernier congrès du printemps 2014 pour les inspecteurs des Finances Publiques.

Les inspecteurs des Finances Publiques sont toujours en attente d'une véritable reconnaissance professionnelle qui se traduirait tant dans le déroulement de leur carrière que par une revalorisation de la grille indiciaire, ce que n'a pas apporté le nouveau statut particulier régi par le décret n°2010-986 du 26 août 2010.

Amenés à exercer des missions et des fonctions de plus en plus complexes et diversifiées en raison des réformes successives au sein de la DGFIP, les inspecteurs sont désormais obligés de posséder de larges compétences techniques (en matière fiscale, juridique, informatique, foncière et comptable) et managériales.

**Les représentants FO-DGFIP** revendiquent :

- l'organisation d'un concours "externe" et "interne" chaque année ;
- l'organisation d'un véritable examen professionnel annuel ;
- le recrutement par Liste d'aptitude.

**Les représentants FO-DGFIP** réaffirment leur attachement à la liste d'aptitude comme mode de recrutement statutaire des inspecteurs.

Ils dénoncent la réduction inacceptable des plans de qualifications ministériels et revendiquent a minima le retour au taux de promotion de 2011 et un nombre de possibilités plus important réparties entre les trois voies d'accès à la catégorie A : concours, examen professionnel et liste d'aptitude.

**Les représentants FO-DGFIP** dénoncent le choix de la DGFIP qui a instauré de nouvelles règles de mutations et de gestion des inspecteurs des Finances Publiques plus défavorable avec la disparition du 2ème mouvement de mutation et réclament avec force le retour à deux véritables mouvements de mutations chaque année.

Ils s'inquiètent après la parution du projet de mouvement de mutation au 1er mars 2015 du départ d'un huissier et demandent que vous interveniez auprès de la Direction générale pour qu'elle débloque les postes d'huissiers qu'elle a gelés.

5 SCRUTINS  
EN CAPL,  
AU CTL,  
EN CAPN,  
AUX CCP,  
AU CTM

LE 4 DÉCEMBRE  
**PRIORITÉ  
AUX AGENTS**

**VOTRE VOIX  
PEUT TOUT  
CHANGER**

5 SCRUTINS  
EN CAPL,  
AU CTL,  
EN CAPN,  
AUX CCP,  
AU CTM